

COMPTE RENDU DE RÉUNION	
Rédacteur : Charlotte MUCIG	Entité : DEAL Mayotte
Objet : Concertation phase réglementaire : règlement et carte de zonage réglementaire	
Date : 20/10/2016	Lieu : Mairie de Bandraboua
Participants : <ul style="list-style-type: none"> • DEAL de Mayotte : <ul style="list-style-type: none"> - Gaël MARTI - Charlotte MUCIG • Mairie de Bandarboua: <ul style="list-style-type: none"> - M. Djamaldine MADI (Directeur Aménagement, Urbanisme et Foncier) - M.Bacar ANLIMOUDINE (Directeur Général des Services) - M. Charfidim BACO (Adjoint) - Assami Moussa ATTOUMANI (Adjoint) 	

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS
<p>Contexte</p> <p>Après plusieurs réunions de concertation sur les enjeux et les aléas, l'objet de la présente réunion est de mener la concertation avec la commune de Bandraboua sur le règlement et le zonage réglementaire, deux seuls documents opposables aux tiers des PPRN.</p>
<p>Déroulement de la réunion</p> <p>La DEAL fait un rappel des précédentes étapes, explique la méthode de construction de la carte réglementaire, détaille les grands principes du règlement et son utilisation. La carte réglementaire et le règlement sont bien compris par les services techniques et les adjoints présents de la commune.</p> <p>L'approbation du PPRN est attendue notamment vis-à-vis du projet de lotissement SIM à Dzoumogné qui attend cela pour re-déposer son permis d'aménager.</p> <p>La commune est surtout inquiète par rapport aux modifications et révisions du PLU qui pourraient arriver rapidement et modifier les zones U et AU du projet qui rentreraient alors en incohérences avec les zones construites et non construites du PPRN.</p> <p>La DEAL rassure la commune sur ce point car :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'une part, les zones U et AU du PLU et les zones de projets à 5 ans de la commune sont d'ores et déjà intégrées dans la zone construite du PPRN, • Qu'une modification du PPRN est toujours envisageable pour des modifications à la marge de ce dernier • qu'une procédure de révisions du PPRN conjointement à la révision du PLU ou du PLUi pourra être envisagée et devra être envisagée si le PLU/PLUi évolue très largement.
<p>Relevé de décision</p> <p>Appropriation du règlement et de la carte de zonage réglementaire par les services techniques et les élus.</p> <p>Envoi par la DEAL des cartes en pdf et Qgis.</p>
<p>Date à venir</p> <p>Jeudi 03/11 à 15h à la Mairie de Bandraboua – Nouvelle réunion en présence des Elus dans l'objectif de valider un lancement de la consultation des parties prenantes semaine 45 ou 46.</p>